

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

Monsieur le Maire demande à Madame GIAUFFRET Caroline de rapporter la délibération. Celle-ci rappelle que le compte de gestion établi par le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Considérant la proposition d'approbation du compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal proposée à cette même séance, il est proposé de bien vouloir :

- 1- Approuver le compte de gestion 2025 du Trésorier concernant le budget de la ville d'Aspremont, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2025,
- 2- Déclarer que le compte de gestion sur les opérations du budget principal de la ville d'Aspremont dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés (3 votes contre Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc):

- D'approuver le compte de gestion 2025.
- De déclarer que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE